



**ÉLAGAGE DES ARBRES ET ÉMONDAGE DES HAIES**

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les arbres doivent être élagués et les haies émondées, selon les articles 8 et 10 du Règlement d'application (RLRou) du 19.01.1994 de la Loi sur les routes (LRou) du 10.12.1991.

**Elagage des arbres**

1. au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur;
2. au bord des trottoirs: à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

**Emondage des haies**

1. à la limite de la propriété;
2. à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet 2020, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'article 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Laurent Mathez

**CHIENS TENUS EN LAISSE**

Entrée en vigueur le 01.07.2019, la modification du règlement d'exécution de la Loi du 28.02.1989 sur la faune (RLFaune) prévoit dans l'article 2a l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt, en lisière de forêt ainsi que sur les prairies attenantes situées en zone agricole du 1er avril au 15 juillet. Tous les chiens doivent être tenus en laisse dans les pâturages qui sont occupés par du bétail.

Extrait du règlement communal de police du

**SÉANCE DU MARDI 9 JUIN 2020  
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 02/2020**

Demande d'autorisation de porter au budget des années 2021 à 2025 un montant équivalent à un point d'impôt communal au maximum, soit environ CHF 100'000.-/an ou CHF 500'000.- pour 5 ans, destiné à la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon (DISREN 2, période 2020-2025).

Demande d'autoriser les modifications du point 3 du préavis 02/2020 (amendement).  
**Par : 36 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 03/2020**

Demande d'autorisation de porter au budget des années 2021 à 2025 la somme de CHF 68'000.- par année, soit CHF 340'000.- au total, destinée à la location et l'exploitation d'une patinoire à glace.  
**Par : 35 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 04/2020**

Approbation des comptes de l'exercice 2019.  
**Par : 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 05/2020**

Législature 2021-2026: élections communales générales du printemps 2021 - augmentation du nombre de conseillers communaux suppléants de 9 à 11.  
**Par : 33 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 07/2020**

Demande de crédit de CHF 50'000.- pour le démantèlement de l'école de Basse-Ruche.  
**Par : 31 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 08/2020**

Demande de crédit de CHF 24'000.- pour l'achat d'un véhicule pour les bâtiments.  
**Par : 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

**PROCHAINE SÉANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL:**

- Mardi 6 octobre 2020;
- Mardi 8 décembre 2020;
- A 20:00 selon l'ordre du jour.

Pierre Graber

11 janvier 1995 (articles 28 à 36):

- sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse;
- la présence de chiens, même tenus en laisse, est interdite dans les cultures.

Nous rappelons également aux propriétaires de chiens de ramasser, au moyen des sachets rouges mis à disposition par la commune, les excréments de leur(s) compagnon(s) à quatre pattes. Il va sans dire que ces sachets doivent ensuite être obligatoirement déposés dans une poubelle.

Pierre Graber

**CONTRÔLE ET SUIVI DE LA QUALITÉ D'EAU À LA CURE**

Comme mentionné dans un courrier aux autorités des Rousses et du Syndicat des eaux du plateau des Rousses, nous demandons impérativement à être informés dans les plus brefs délais si une non-conformité serait constatée, afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires le plus rapidement possible.

Comme le mentionnait Monsieur Lacroix, Président du syndicat des eaux du plateau des Rousses, dans un article de la Côte, lors de la mise en service d'une nouvelle station de traitement de l'eau identique à celle des Rousses, les phénomènes de couleur de l'eau, de son goût et surtout de son odeur sont régulièrement constatés, au même titre que ce que vous avez eu en ce début d'année.

Comme expliqué oralement à plusieurs reprises à des habitants de La Cure, le système du contrôle de qualité de l'eau a été passablement modifié sur la manière de procéder, à savoir, à qui incombe la tâche et surtout les responsabilités des prélèvements d'eau de boisson. Cette nouvelle loi est entrée en vigueur en 2019, avec effet au 1er janvier 2020 pour les distributeurs d'eau.

Le processus de prélèvement et de contrôle est maintenant lancé et devra être affiné dans le temps. Il implique un acheminement par un transporteur (prise de rendez-vous 24 heures avant), contrôler si le laboratoire est disponible afin de remplir au mieux les exigences pour que les échantillons soient mis en culture dans les 4 heures au maximum après leurs prélèvements, etc.

Pour votre information, nous restons sur l'étude et les possibilités d'amélioration pour le réseau de distribution à La Cure avec, dans un premier temps, l'installation sur ce réseau d'une fontaine en août 2020, ce qui permettra un écoulement permanent, afin d'éviter une stagnation de l'eau trop longue dans nos conduites.

Dominique Gafner

**EN SOUVENIR DE LILY ET MARCEL BICHSEL**

Au nom de la municipalité, j'aimerais rendre un dernier hommage à Lily et Marcel Bichsel, hommage qui n'a pas pu se faire le jour de l'ensevelissement de Marcel en raison des normes de protection sanitaires mises en place contre l'épidémie de coronavirus.

Lily et Marcel sont venus habiter un chalet dans le quartier des Pralies pour leur retraite et y sont restés, plus de 30 ans. Lily s'était beaucoup impliquée dans les activités communales, notamment comme bibliothécaire alors que Marcel s'était investi dans la politique communale comme municipal des finances sous la syndication de Nicole Hesse.

Malgré la centaine d'années approchant, Marcel s'occupait toujours de couper son bois de chauffage et de peller la neige en hiver. Mais voilà, malgré l'aide des voisins et de la famille, avec une centaine d'année de vie, il devient difficile de vivre isolé de tout et c'est ainsi que Lily et Marcel ont rejoint l'EMS les Quatre Saisons à Gland.

C'est dans cet établissement que j'ai vu Lily pour la dernière fois, lors de l'anniversaire des 100 ans de Marcel en présence du préfet, des amis et de la famille. Lily est décédée en janvier 2019 à l'âge de 97 ans; environ un an plus tard, le mardi 10 mars 2020, dans sa 102e année, c'est Marcel qui décède à son tour, lui permettant ainsi de s'en aller rejoindre sa compagne au paradis. Tous deux reposent côte à côte dans le cimetière de Saint-Cergue.

Pierre Graber



Photo: Dominique Gafner - Vue aérienne de La Cure

**LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE**

Été 2020, n°33  
**Responsable de rédaction:** Municipalité  
**Responsable d'édition:** Municipalité  
**Rédaction:** Joëlle Carriot, Conseil de communauté catholique, Maël Deluz, Dominique Gafner, Pierre Graber, Laurent Mathez, Paul Ménard, Damien Nardin, Parc Jura Vaudois, Françoise Samuel, Société de développement, Philippe Zanneli, Michael Zeiler  
**Photographie et illustration:** AdobeStock, Eglise catholique, Dominique Gafner, Justine Monnard, Parc Jura Vaudois, Françoise Samuel, Société de développement, VTT St-Cergue, Laurent Willeneger, Michael Zeiler  
**Mise en page:** Christian Briacca  
**Conception graphique:** Guillaume Brack  
**Impression:** Baudat SA, L'Orient  
**Tirage:** 1'600 exemplaires  
**Distribution:** tous-ménages

**BILLET DU SYNDIC**

Au temps de la Renaissance, la croyance populaire décrivait les années bissextiles comme ayant un caractère néfaste, apportant des calamités dans la nature, chez les animaux et les hommes. Sans remonter aux croyances ancestrales, il faut bien avouer que le début de l'année 2020 nous a gratifiés d'événements climatiques hors normes suivis de la pandémie du coronavirus qui nous a plongé dans un état de guerre [selon le président français Emmanuel Macron] contre un virus perfide, mettant à mal notre population, nos structures de santé, nos institutions démocratiques, notre économie et notre liberté de mouvement.

Comme l'édition de ce journal en mars n'a pas pu se faire, j'aimerais faire un petit retour sur le bilan hivernal. Les températures des mois de janvier et février 2020 ont été tellement élevées que toutes les tentatives de recouvrir la commune d'un manteau neigeux ont échoué, la pluie prenant le dessus en lessivant toute trace de neige. Ce n'est qu'à fin février que les températures ont baissé, permettant un faible enneigement à la Givriner. Les pistes de ski de fond de la Givriner n'ont pu fonction-

ner que du 27 février au 15 mars 2020, soit deux semaines et demi et trois week-ends. Un vrai désastre pour toute l'équipe de ski de fond: les dèmeurs qui avaient passé de nombreuses heures à baliser les pistes et préparer leurs machines et les vendeurs de vignettes de ski de fond qui avait planifié leurs disponibilités pour ce job hivernal.

A la Dôle, les pistes de ski ont pu fonctionner de janvier à mi-mars et auraient pu fonctionner plus longtemps s'il n'y avait pas eu le coût d'arrêt brutal imposé par les normes de protection anti-Covid-19. Le domaine skiable de la Dôle, grâce aux travaux de nivellement des pistes, a pu assurer tout l'hiver une couche suffisante de neige pour pratiquer le ski de piste. L'utilité des travaux financés par Région de Nyon est donc avérée. Par contre, les pistes du village n'ont jamais pu ouvrir, faute de neige en suffisance. Ainsi tous les événements de ski alpin organisés par Télé-Dôle, l'Ecole suisse de ski ESS et Nyon Région Tourisme NRT ont dû être annulés. Les restaurants du village, eux non plus, n'ont pas eu de clients porteurs de forfaits ski/fondue. Après ce début d'année chaotique, les services communaux reviennent petit à

petit à la normale à la restriction près que les consignes de précaution édictées par l'Office fédéral de la santé publique OFSP et le canton envers le coronavirus doivent toujours être impérativement suivies. Au niveau politique aussi, l'autorisation de pouvoir se réunir à plus de 300 personnes nous autorise à réunir à nouveau le conseil communal et retrouver un fonctionnement à peu près normal. En effet, pendant la période de confinement Covid-19, le Conseil de mars a dû être annulé et le préavis urgent de rénovation de l'école Jean-Jacques Rousseau a fait l'objet d'une demande spéciale au Conseil d'Etat d'organiser un vote communal par correspondance. La politique communale a repris mardi 9 juin avec la tenue de la séance du Conseil communal dans la salle du Vallon aménagée selon les directives de l'OFSP, soit aménagement des places assises respectant la distance entre personnes et mise à disposition de gel désinfectant. Les décisions de ce Conseil sont à lire en dernière page de ce journal. De nombreuses manifestations sont annulées ou sont potentiellement irréalisables en raison des normes de protections des

**MANIFESTATIONS**

**À PARTIR DU MOMENT OÙ LES RESTRICTIONS DUES À LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS SERONT LEVÉES**

**PLUS D'INFORMATIONS SUR  
www.st-cergue.ch  
> VIE SOCIALE  
> MANIFESTATIONS**

personnes à respecter. Plusieurs communes projettent même d'annuler la fête du 1er août et notre municipalité est en réflexions sur le sujet. Les activités culturelles, sportives et les manifestations sont réduites au minimum en cette période sanitaire peu sûre. Quelle tristesse...adieu Paléo...adieu fête de la Mi-été, on se réjouit de vous revoir l'an prochain.

La Municipalité remercie tous ses habitants pour leur discipline et leur respect des directives pendant la période de confinement. Elle remercie aussi tous les commerces et toutes les entreprises qui ont dû renoncer à leurs activités et qui se sont retrouvés en difficultés économiques. Un tout grand merci aussi à notre personnel communal et en particulier le bureau qui a mis en place le plan de protection sanitaire pour le personnel communal et qui a assuré un soutien administratif et logistique à nos aînés privés de leur liberté de mouvement.

Pierre Graber



Photo: Justine Monnard

**CARNET ROSE**

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de la petite Nastasia Monnard, née le 2 avril 2020. Nos chaleureuses félicitations à la maman Justine Monnard, notre collègue, préposée au contrôle des habitants et au papa Julien Monnard.

Joëlle Carriot

**NAISSANCES**

- Ethan BOURDONNÉ le 5 décembre;
- Ellyott ZUBER le 1er janvier;
- Raphaël ESTEVES le 9 janvier;
- Maximus MÖCKEL le 14 mars;
- Loris MÖCKEL le 17 mars;
- Thais FIGUEIRA NUNES le 31 mars;
- Vivian LACOMBE le 1er avril;
- Liam BOCHONS GARRIDO le 2 avril;
- Nastasia MONNARD le 2 avril;
- Cléa GAFNER le 15 avril;
- Noé DUTOIT le 18 avril;
- Elió PESENTI le 27 avril;
- Timo GEISER le 29 avril;
- Amyrah MERALLI BALLOU le 5 mai;
- Magnus PAOLISSO le 10 mai.

**DÉCÈS**

- Leeloo JAQUET le 21 janvier;
- Elisabeth BRÜCKMANN le 24 janvier;
- Steven James CHALMERS le 27 janvier;
- Josef MEYER le 12 février;
- Roger LOVISETTO le 17 février;
- Jakob SOLLER le 25 février;
- Anne Sophie VISINAND le 27 février;
- Irène GOLAZ le 9 mars;
- Marcel BICHSEL le 10 mars;
- Gilbert CHATELLENAZ le 13 mai.

**CONTACTS UTILES**

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

Place Sy-Vieuxville 1  
Case postale 103  
1264 Saint-Cergue  
T 022 360 11 46  
commune@st-cergue.ch  
www.st-cergue.ch

**Horaire:**

Lundi 07:30-11:00 fermé  
Mardi 07:00-11:00  
Mercredi 13:30-18:00  
Jeudi 07:30-11:00  
Vendredi 07:30-11:00

**OFFICE DU TOURISME**

Place Sy-Vieuxville 3  
T 022 360 13 14  
Horaire (ÉTÉ):  
Semaine 08:30-12:00 / 13:30-16:30  
Fermé lundi hors des vacances scolaires  
Week-end 09:00-12:30 / 13:00-16:30

**BIBLIOTHÈQUE**

Chemin du Carroz-d'Amont 11  
T 022 360 14 51  
Horaire:  
Mercredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00  
Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00  
Jeudi, vendredi 10:00-12:00

**DÉCHÈTERIE**

Route du Télésiège 1  
Horaire:  
Mardi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00  
Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00

## LE COIN DES ÉGLISES

PAROISSE PROTESTANTE  
Bouleversements

Nous venons de traverser une période à laquelle personne ne s'attendait. Elle a bouleversé notre quotidien. L'aspect inattendu de cette crise et la méconnaissance de son impact ont conduit les autorités à prendre des décisions quasiment à l'aveugle. Parfois, les avis d'experts étaient eux-mêmes contradictoires, mais nos autorités, à tous les niveaux, ne sont pas restées les bras ballants; elles se sont engagées pour le bien commun. En tant que citoyen, je suis reconnaissant pour cet engagement et je remercie ces femmes et ces hommes pour leur vocation.

Il est clair que cette crise a mis en évidence les fragilités de notre société. Écrivant cela, je me rends compte que je cherche à tirer mon épingle du jeu, et que je me sers de la société comme d'un bouclier, qui fait écran à une implication trop personnelle. Mais, la fragilité de la société dépend de tous les maillons qui la composent et je suis un de ces maillons. Mes choix de vie conditionnent mon comportement, et plus concrètement ils impactent la société, l'environnement, les autres. Je ne peux me décharger de ma responsabilité. En tant que chrétien, je suis invité à reconsidérer mon engagement à suivre Celui qui a dit Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimé.

L'objectif semble inatteignable, car avec le Christ, il n'y a pas de demi-mesure. C'est bien là le problème, ce qui m'amène à constater mon échec: sou-

vent, si souvent, je manque la cible; j'en suis bouleversé. Mais, le Christ n'est pas venu pour condamner, Il est venu pour apporter la vie en partage, au-delà des murs des églises. Rencontrer le Christ, n'est en rien un enfermement, c'est un bouleversement qui conduit à vivre la vie et ses épreuves et ses joies avec nos sœurs et nos frères en humanité. En tant que responsable de paroisse, je ne peux que vous inviter à partager vos fardeaux, vos soucis. Nous les porterons ensemble à Jésus à propos duquel l'apôtre Pierre écrit: Déchargez-vous sur Lui de tous vos soucis car Lui-même prend soin de vous.

Pour qui a des soucis et souhaite la prière, il est possible de déposer votre demande dans la boîte aux lettres installée près de la porte nord de l'église protestante de Saint-Cergue.

Philippe Zannetti

## «Aller à la messe avec mon enfant»



Illustration: Eglise catholique

## EGLISE CATHOLIQUE

Aller à la messe avec mon enfant  
Rencontre parents et enfants de 3 à 8 ans  
Liturgie de la Parole avec Béatrice

- 12 septembre 2020 à 17:00 grande salle de l'ancienne poste
- 28 novembre 2020 à 17:00 grande salle de l'ancienne poste
- 16 janvier 2021 à 17:00 grande salle de l'ancienne poste
- 20 mars janvier 2021 à 17:00 grande salle de l'ancienne poste
- 29 mai janvier 2021 à 17:00 grande salle de l'ancienne poste

Les rencontres se font sans inscription, sont gratuites, ont lieu le samedi pendant une heure et sont suivies d'une messe à la chapelle de Saint-Cergue.

Conseil de communauté catholique



Photo: Dominique Gafner

## CLUB PHOTO

Un club photo est officiellement né à Saint-Cergue. Il est bien évidemment ouvert à toutes et à tous, pas besoin de matériel sophistiqué.

Son but est de pouvoir partager la vision et le regard de chacun. Ce sera un lieu d'échange, de conseils pour le plaisir et pour l'amour de la photographie/vidéo. Le club sera formé par les membres qui auront fait leur demande d'adhésion par mail (uniquement) à l'adresse suivante: clubphoto-st-cergue@bluewin.ch. Au plaisir de vous y rencontrer prochainement.

Dominique Gafner

## LE COIN DES ASSOCIATIONS



## VOTRE CLUB DE VTT À ST-CERGUE

Situé dans le massif du Jura, un environnement propice à la pratique du VTT et adapté à tous les niveaux, du débutant au confirmé, le club VTT St-Cergue a vu le jour en février 2020 avec la formation d'un comité composé de passionnés.

L'objectif principal du club est de développer et promouvoir les activités du VTT dans la région de Saint-Cergue et de permettre aux jeunes (de 10 à 20 ans) d'acquiescer et d'améliorer les compétences techniques et physiques du VTT, le tout de manière ludique et sécurisante.

En cas d'intérêt, les activités et entraînements pourront aussi être ouverts aux adultes désirant développer leurs compétences physique et techniques en VTT.

Les entraînements auront lieu une à deux fois par semaine (les mercredis après-midi et samedis matin) dans les environs de Saint-Cergue et seront encadrés par des moniteurs titulaires du diplôme jeunesse et sport. L'objectif fixé par le comité lors de la première année est de constituer un groupe de 25 à 30 jeunes adhérents. Le club accueille des jeunes de Saint-Cergue mais aussi des communes environnantes: Arzier, Bassins, Le Vaud, Genolier, Givrins, Trélex et Gingins.

Grâce à l'étroite collaboration avec les autorités communales de Saint-Cergue et autres intervenants locaux, le club envisage, dans un futur plus ou moins proche, la création d'une ou plusieurs pistes d'entraînements ludiques avec obstacles. Cet espace unique dans la région serait le point de rendez-vous incontournable pour tous les passionnés de VTT.

Le club est aussi à la recherche de partenaires voulant investir dans les infrastructures liées au développement des activités VTT à travers du sponsoring.

Le club sera affilié à l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise et à Swiss Cycling dans un futur proche.



Photo: © AdobeStock

Pour tous renseignements et inscriptions, le site internet du club de VTT St-Cergue est à votre disposition: [www.vtt-st-cergue.ch](http://www.vtt-st-cergue.ch).

Damien Nardin

## LES Z'AMIS DE ST-CERGUE

L'association des Z'amis de St-Cergue a eu le plaisir de participer à l'organisation de la fête de fin de saison à la patinoire. Un concours de déguisements, une soirée fondue, un spectacle de patinage artistique ainsi qu'un match de hockey sur glace sont venus clôturer cette saison hivernale. Les Z'amis de Saint-Cergue tiennent ici à remercier chaleureusement les généreux sponsors, Passion Nature, Rando Burger, Le P'tit Gourmand, ayant garni la table des prix du concours de déguisements. Nous remercions également l'engagement des bénévoles ayant donné de leur temps, ainsi que les différentes associations amies et actives dans la vie villageoise, telle que la Société de développement et l'association Rétro-Moto, pour leur aide bienvenue.

Les événements liés au coronavirus ne nous ont pas permis d'organiser une fête pour Pâques. Nous travaillons cependant déjà sur différents projets qui auront lieu un peu plus tard dans l'année.

Maël Deluz

## MARCHÉ AUX FLEURS

Les 15 et 16 mai dernier la Société de développement de Saint-Cergue - La Cure organisait contre vents et virus son traditionnel marché aux



Photo: Société de développement

administrations qui par leurs promptes réponses toutes positives, ont permis un déroulement fluide de l'organisation. Nous profitons aussi de remercier la municipalité de la commune de Saint-Cergue ainsi que le service de la voirie pour leur soutien et la mise à disposition de matériel.

La volonté présente, les autorisations obtenues, les bénévoles mobilisés, il ne manquait plus qu'une météo favorable pour assurer le succès du marché. Voeux exaucés! Les précipitations annoncées pour le vendredi ont eu la bonne idée d'éviter une place Sy Vieuxville sur laquelle les premiers clients, majoritairement des fidèles Saint-Cerguois, attendaient entre les vaubans et à bonne distance sociale que leur tour soit venu.

Et la clientèle a pour le moins joué le jeu... de mémoire de comité, cette édition se classe parmi les meilleures! Au-delà du bilan financier, le comité souhaitait relancer la dynamique sociale mise sérieusement à mal par cette période de semi-confinement et de disette affective. Et sur ce plan, l'objectif est atteint au regard de l'enthousiasme et des contacts chaleureux entretenus tout au long de ces deux jours durant lesquels les périodes creuses se sont limitées aux (brèves) heures des repas.

Il nous reste donc à vous adresser un grand MERCI pour avoir choisi notre marché pour embellir vos balcons ou jardins, et surtout notre vie villageoise.

Société de développement



Photo: Françoise Samuel

## FIN DE SAISON DE LA PATINOIRE

Vu le manque de neige, la glisse sur la glace était très appréciée pour cette 3e saison hivernale à la patinoire. Les écoliers ont bénéficié de nombreuses fois de cette aire de détente et de sport. Pour les classes et les enfants de l'UAPE, la patinoire était ouverte «hors horaire». Mais les horaires publics étaient bien utilisés aussi. Certains patineurs ont porté leur intérêt sur le patinage artistique. D'autres se sont regroupés dans «Les Lynx de St-Cergue», un hockey club pour filles et garçons. Elles et ils arborent des tenues aux couleurs de notre commune. Lors des entraînements, l'enthousiasme est palpable!

Notre gérant, Maël Deluz, secondé des Z'amis de St-Cergue et de membres d'autres associations, a su fédérer une ambiance chaleureuse tout au long des 4 mois d'ouverture. Plusieurs fêtes ont rythmé la saison. Saint-Nicolas est passé par la patinoire, pour distribuer des petits pains à son effigie. Le Kiss & Skate (qui a remplacé au pied levé le Kiss & Ski qui n'a pas eu lieu à cause du manque de neige) de la St-Valentin a réuni les amoureux et les amis devant un grand cœur de flambeaux plantés dans le talus de la piste de ski. Le weekend du 7 et 8 mars, la saison s'est terminée avec une fête de deux jours, avec des démonstrations de hockey

Françoise Samuel

et de patinage artistique, de l'ambiance disco, des déguisements, et des délicieuses choses à manger et à boire. La Municipalité remercie toutes et tous qui ont participé, par leur aide ou par leur joyeuse présence, au bon fonctionnement de ce lieu de rencontre et de loisirs.

Cet article termine avec une nouvelle qui réjouira les utilisateurs et amis de la patinoire: le Conseil communal a accordé le budget qui permettra le financement de la patinoire pour les cinq saisons à venir. Ainsi nous vous donnons rendez-vous à novembre prochain!

## PARKING ÉCOLE DE BASSE-RUCHE

La cour de l'école de Basse-Ruche, inutilisée depuis l'inauguration de la nouvelle école du Vallon, a été transformée en un parking provisoire par la commune. Les barrières autour du préau ont été retirées, permettant à une quinzaine de voitures de s'y garer. Ce parking est destiné aux habitants des quartiers périphériques, qui voudraient laisser leur véhicule près de la gare pour prendre le train et pour une durée indéterminée, mais inférieure à 7 jours. Pour l'instant, il s'agit d'un parking provisoire, mais un plan d'urbanisation a été réalisé par la commune pour aménager la place de la gare et

cette parcelle de terrain est destiné à devenir un P+R qui sera appelé «Parking Derrière Gare».

L'Etat de Vaud dans son décret du 30 janvier 2019 accorde une subvention de 50% aux coûts d'études et de réalisations des P+R sous réserve que ces derniers respectent les conditions d'éligibilité fixées par la DGMR. Afin de profiter de ces conditions, la municipalité a fait inscrire ce parking ainsi que le futur parking de la Givrine dans la liste des futurs P+R régionaux qui feront partie de l'étude coordonnée par Région de Nyon.

Ce parking sera bientôt agrandi lorsque l'école de Basse-Ruche sera démontée. L'agrandissement de ce parking provisoire devient urgent en raison d'un futur projet du NStCM qui projette d'installer un bâtiment administratif provisoire sur les places de parc devant la gare. Cette implantation impliquera la disparition de plusieurs places de parc devant la gare.

Pierre Graber



## BALADE AVEC LE PARC JURA VAUDOIS

Le Parc Jura vaudois organise une balade citoyenne pour les habitants des communes de Saint-Cergue, Trélex et Gingins le samedi 29 août prochain au matin. Vous partirez à la découverte des richesses d'un territoire que vous connaissez et explorerez paysage et biodiversité accompagnés de Laurent Willenegger, peintre naturaliste. Carnets et crayons vous seront fournis au départ de la balade. Une exposition grand public basée sur vos dessins suivra.

Mesures Covid-19: la balade aura lieu dans le respect des mesures de protection recommandées. Inscription obligatoire [info@parcjura-vaudois.ch](mailto:info@parcjura-vaudois.ch), renseignements 022 366 51 70.

Parc Jura Vaudois



Illustration: © Laurent Willenegger

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

La municipalité profite de cette période pré-estivale et de ce journal du mois de juin 2020 afin d'informer les nouveaux habitants et de rappeler à chacun les obligations de se conformer et de respecter le règlement communal concernant la police des constructions et de la LATC. Il est obligatoire d'annoncer à la municipalité tous les travaux, même de minime importance, que vous désirez effectuer sur votre bien immobilier, afin d'en obtenir son aval. Cette étape effectuée, il est impératif d'établir une demande d'autorisation à la municipalité, différente selon l'ampleur des travaux envisagés. Toutes les informations se trouvent sur le site de la commune en suivant le lien <https://www.st-cergue.ch/index.php/vie-pratique/reglements>. De plus, et afin de profiter de cet article, la municipalité a remarqué lors de la tournée pour l'obtention des permis d'habiter qu'un nombre de bâtiments, voire de dépendances, ne sont pas cadastrés. Nous demandons à chacun des propriétaires concernés de se mettre en règle dans les plus brefs délais, faute de quoi il pourrait être demandé la démolition du bien incriminé. Information quant aux piscines permanentes et/ou saisonnières: avant toute installation il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la municipalité avant son installation.

Dominique Gafner

## INTERVENTION DES POMPIERS

## Sortie de route

Par une nuit glaciale, le groupe de nuit du détachement de premier secours DPS de la caserne de Saint-Cergue est mobilisé suite à un accident à la route de France.

Il faut à l'équipe DPS de la patience, un bon savoir-faire et de l'ingéniosité afin de sécuriser un poteau électrique heurté par un véhicule ayant fait une sortie de route, le poteau menaçant de tomber sur la chaussée.

Cette mobilisation a nécessité l'engagement de:

- 8 sapeurs et 1 officier chef d'intervention;
- 2 véhicules lourds et 2 véhicules légers de la caserne de Saint-Cergue;
- une patrouille de police;
- une équipe de la Romande Energie;
- une équipe du chemin de fer NStCM afin de sécuriser le trafic ferroviaire et nos sapeurs;
- une grue avec nacelle de l'entreprise Daniel Etienne;
- une dépanneuse;
- de généreuses personnes venues avec du thé chaud pour réchauffer les intervenants.

## Covid-19 et vos pompiers

En raison de la pandémie de coronavirus,

des mesures ont été mises en place à la caserne, afin de nous protéger lors des interventions.

Vos sapeurs-pompiers restent mobilisables 24/24, malgré cette situation inédite. Ce sont des femmes et des hommes volontaires qui continuent à servir la défense contre l'incendie et le secours de nos villages. Un grand merci à eux et à leurs familles. Prenez soins de vous!

Cap Michael Zeiler

## FACTURE SOCIALE - PÉRÉQUATION, L'UN NE VA PAS SANS L'AUTRE

Depuis quelques mois, un mouvement constitué de nombreuses communes s'est mis en place pour dénoncer le rapport inéquitable canton/commune concernant le financement de la facture sociale. La facture sociale à elle seule représente pour Saint-Cergue un coût de CHF 1,9 millions, soit près de 11% de nos revenus. Qu'est-ce que la facture sociale et comment est-elle financée?

La facture sociale ce sont les coûts utilisés pour financer les prestations complémentaires à domicile et hébergement, la contribution aux familles pour le paiement des assurances maladie, le revenu d'insertion et de participation à l'assurance chômage, les subventions et aides aux

personnes handicapées, les prestations pour la famille, et les bourses d'études et d'apprentissage.

Ce sont des programmes essentiels en particulier dans le contexte actuel où de nombreuses familles se sont trouvées dans une situation financière précaire à la suite des mesures prises par la confédération pour combattre l'épidémie de la Covid-19.

Aujourd'hui, les communes financent à hauteur de 50% la facture sociale cantonale. Cela représente un montant annuel de plus de CHF 825 millions avec un taux de croissance de plus de 5% par année. Le canton améliore ses finances au détriment des communes qui voient leur dette globale prendre l'ascenseur. Pour la commune de Saint-Cergue, notre dette est passée de CHF 7,4 millions en 2016 à CHF 12,7 millions en 2019, soit une croissance de près de 72%.

Aujourd'hui, les communes menées par celles de Rolle et de Crans-sur-Céligny proposent un transfert complet de la contribution des communes, soit CHF 825 millions, et de l'accompagner d'une baisse des impôts communaux de 25 points. Pour la commune de Saint-Cergue, cette solution est désastreuse financièrement. En effet, notre contribution à la facture sociale de CHF 1,9 million que nous payons représente 20 points de nos impôts communaux. En d'autres mots, l'application de la proposition des communes de Rolle et de Crans-sur-Céligny signifierait pour notre commune une perte de revenus de près de CHF 384'000, soit 5 points d'impôts.

En fait, la solution de Rolle et de Crans-sur-Céligny de la bascule totale du financement de la facture sociale par le canton en échange d'une baisse de 25 points des impôts communaux désavantage une majorité de 248 communes et contre minorité de 69 communes bénéficiaires. Cette solution n'est donc pas viable et nous ne la supportons pas.

En revanche, notre commune supporte totalement la démarche de l'Union des communes vaudoises UCV qui définit trois axes importants liés à la réforme du financement de la facture sociale.

Ces axes sont les guides de l'UCV dans le cadre des négociations actuelles avec le Canton: 1. une redéfinition nécessaire de la répartition de la facture sociale entre le canton et les communes; 2. un rééquilibrage financier entre le canton et les communes, à la faveur de ces dernières, afin qu'elles puissent retrouver une santé financière viable face aux enjeux d'in-

Françoise Samuel



Photo: SDIS Nyon-Dôle - Site de Saint-Cergue - Michael Zeiler